



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2014**

**MAIRIE DE**

**SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**ACTES**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville à la suite de la convocation faite par Monsieur Bernard COULON – Maire – le 11 juin 2014. Monsieur Bernard COULON – Maire – étant dûment empêché, la séance s'ouvre sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – 1er Adjoint.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, , Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

**Excusés :** Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND  
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT  
Monsieur Bernard DELAVault qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET  
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT

**Absents :**

**Quorum :** Vingt-trois Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Monsieur Claude RESSAUT

Monsieur FERRAND accueille les participants.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il rend compte des décisions prises par ses soins en vertu des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal par délibérations n° 05 du 10 avril 2014.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 20 juin 2014 (20140620\_1DB01) :**  
**Elections sénatoriales 2014 – Désignation des délégués des Conseils Municipaux**

**Objet :** **5.3 Désignation de représentants**

En application du décret du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux et de l'arrêté préfectoral du 06 juin 2014, le Conseil Municipal élit en son sein, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel les 15 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants qui voteront aux élections sénatoriales.

La liste « d'Union républicaine pour Saint-Pourçain » emporte 13 sièges de délégués titulaires et 5 de délégués suppléants, alors que la liste « pour vous avec nous » emporte 2 sièges de délégués titulaires.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 20 juin 2014 (20140620\_1DB02) :**  
**Régie municipale d'assainissement – Adoption des statuts**

**Objet :** **1.7 Actes spéciaux et divers**

Confirmant sa volonté de reprendre en régie l'exploitation du service communal de l'assainissement, le Conseil Municipal unanime procède à l'adoption des statuts de la Régie municipale d'assainissement.

**Acte :** **Délibération n° 03 du 20 juin 2014 (20140620\_1DB03) :**  
**Régie municipale d'assainissement – Désignation du Conseil d'Exploitation**

**Objet :** **1.7 Actes spéciaux et divers**

A l'unanimité, l'assemblée désigne les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Vice-Président, Chantal CHARMAT, Guy BONVIN, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN avec pour suppléante Sylvie THEVENIOT.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 20 juin 2014 (20140620_1DB04) :</b> <b>Régie municipale d'assainissement – Création d'une activité accessoire de Directeur</b>
Objet :	<b>4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>

Considérant que l'activité de la Régie municipale d'assainissement ne justifie pas la création d'un emploi de Directeur, même à temps non-complet, l'assemblée unanime décide de confier cette fonction au Directeur Général de la Mairie au titre d'une activité accessoire.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 20 juin 2014 (20140620_1DB05) :</b> <b>Régie municipale d'assainissement – Tableau des effectifs</b>
Objet :	<b>4.2 Personnel contractuel</b>

Considérant qu'en égard à l'obligation d'assurer la permanence du service, l'activité de la Régie municipale d'assainissement nécessite la création de deux emplois à temps complet dont l'un correspond à la reprise du personnel affecté au contrat par l'exploitant actuel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du recrutement d'un technicien.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 20 juin 2014 (20140620_1DB06) :</b> <b>Régie municipale d'assainissement – Mise à disposition de service</b>
Objet :	<b>4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>

Considérant que la Régie municipale d'assainissement ne disposera pas en interne des moyens suffisants pour assurer l'intégralité des missions et des prestations qui lui sont confiées et qu'il importe, dans un souci de transparence, de prévoir les modalités de prise en charge des services municipaux qui lui seront ponctuellement affectés par la Commune, l'assemblée unanime autorise cette mise à disposition et prévoit les modalités de remboursement.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 20 juin 2014 (20140620_1DB07) :</b> <b>Budget annexe « Assainissement – Décision modificative n° 1</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Considérant que le Budget annexe « Assainissement » devra désormais retracer l'activité de la Régie municipale d'assainissement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 170.000,00 € en fonctionnement et 552.908,45 € en investissement et intègre notamment la récupération de la TVA versée sur les travaux de la station d'épuration.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 20 juin 2014 (20140620_1DB08) :</b> <b>Régie municipale d'assainissement – Adoption des tarifs</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Sur la proposition de Monsieur FERRAND, l'examen de cette question est différé à la prochaine réunion.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 20 juin 2014 (20140620_1DB09) :</b> <b>Programme communal d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville - Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Après avoir rappelé que l'assemblée avait déterminé les modalités d'une opération d'incitation à l'attention des propriétaires souhaitant engager des travaux de réfection de façades, Monsieur FERRAND expose que plusieurs dossiers éligibles ont ainsi reçu l'avis favorable de la Commission municipale chargée du patrimoine, et de l'urbanisme.

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 20 juin 2014 (20140620_1DB10) :</b> <b>Spectacles culturels – Tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15a du 13 décembre 2012 adoptant la grille tarifaire applicable aux spectacles culturels organisés par la Commune, et sur l'avis de la Commission communale chargée des Affaires culturelles lors de l'établissement du programme de la demi-saison culturelle, l'assemblée unanime arrête les tarifications pour les spectacles programmés à la demi-saison allant de juillet 2014 à février 2015.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 20 juin 2014 (20140620_1DB11) :</b> <b>Garderie périscolaire et Temps d'accueil périscolaire – Tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu sa délibération 03 juin 2014 portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal, par 23 voix et 4 abstentions arrête les participations forfaitaires des familles pour l'inscription des enfants au Temps d'accueil périscolaire du vendredi après-midi, étant observé que les inscriptions seront faites par trimestres entiers :

- Enfants domiciliés à Saint-Pourçain-sur-Sioule : ..... **36,00 €**
- Enfants domiciliés hors de la Commune : ..... **45,00 €**

Par ailleurs, et vu ses délibérations précédentes du 20 juin 2003 et du 03 juin 2014, l'assemblée unanime d'arrête ainsi qu'il suit la tarification des garderies périscolaires :

- Garderie périscolaire maternelle et primaire des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin : ..... **1,00 €**
- Garderie périscolaire maternelle des lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : ..... **2,00 €**
- Garderie périscolaire maternelle et primaire du mercredi midi : ..... **gratuit**
- Garderie périscolaire primaire des lundi, mardi et jeudi soir : ..... **0,50 €**
- Garderie périscolaire primaire du vendredi soir : ..... **2,00 €**

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 20 juin 2014 (20140620_1DB12) :</b> <b>Transports scolaires – Suppression du service</b>
Objet :	<b>8.1 Transports</b>

Considérant le coût déjà important du service de transports scolaires intramuros qui sera augmenté à hauteur de 20 % par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et compte-tenu d'une utilité somme toute relative, le Conseil Municipal unanime décide de supprimer le service à compter de la rentrée scolaire 2014.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 20 juin 2014 (20140620_1DB13) :</b> <b>Marchés – Adhésion au Groupement de commandes « pour l'achat de gaz naturel »</b>
Objet :	<b>1.1 Marchés publics</b>

Considérant la disparition à partir du 01 janvier 2015 des tarifs réglementés de gaz naturel pour les bâtiments publics et l'obligation qui en découle de recourir au marché dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Groupement de commandes constitué à cet effet par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour « l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et d'autoriser la signature de la convention correspondante.


Acte :	<b>Délibération n° 14 du 20 juin 2014 (20140620_1DB14) :</b> <b>Régie municipale d'assainissement – Désignation du Comptable</b>
Objet :	<b>1.7 Actes spéciaux et divers</b>

Vu sa délibération portant création de la Régie municipale d'assainissement, le Conseil Municipal unanime de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Allier de désigner le Trésorier municipal pour assurer les fonctions de Comptable.

Acte :	<b>Délibération n° 15 du 20 juin 2014 (20140620_1DB15) :</b> <b>Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal</b>
Objet :	<b>5.2 Fonctionnement des assemblées</b>

Vu ses délibérations précédentes, déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, les missions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée unanime confirme et précise sa décision.

Fait et prononcé à Saint-Pourçain-sur-Sioule  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Emmanuel FERRAND – 1<sup>er</sup> Adjoint